



UNSA Défense  
78 et 80 rue Vaneau  
75007 PARIS  
01 42 22 37 02  
[federation@unsa-defense.org](mailto:federation@unsa-defense.org)  
[portail-unsaintradedef.gouv.fr](http://portail-unsaintradedef.gouv.fr)  
[www.unsa-defense.org](http://www.unsa-defense.org)  
[@UnsaDefense](https://www.instagram.com/UnsaDefense)  
[www.facebook.com/UNSADefense](https://www.facebook.com/UNSADefense)  
Unsa defense diffusion



# COMPTE RENDU

COMITE TECHNIQUE MINISTERIEL (CTM)  
du 15 avril 2021

## Propos liminaires de l'UNSA Défense

L'UNSA Défense a déjà porté à votre connaissance ses propos liminaires :

### Que d'épines sur une seule rose !

A consulter sur nos sites Internet ([www.unsa-defense.org](http://www.unsa-defense.org)) et Intradef ([portail-unsaintradedef.gouv.fr](http://portail-unsaintradedef.gouv.fr)).

## Propos liminaires de la ministre

La Ministre a commencé ce CTM en remerciant l'ensemble du personnel des efforts importants faits par tous depuis le début de cette crise éprouvante grâce à un dialogue social nourri. Elle cite avec émotion le décès de 4 personnes.

- **Sur le SSA** et notamment l'hôpital Desgenettes, les hospices civils de Lyon ont mis le Minarm devant le fait accompli en dénonçant le partenariat existant. Au terme du processus douloureux du plan SSA 2020 qui a donné lieu à des désillusions et dont il faut maintenant corriger certains effets. Il faut notamment corriger de dures réductions d'effectifs et la ministre a demandé au DCSSA des propositions rapides. Elle indique avoir consacré 168 millions d'euros de plus et accordé plus de 100 postes. Elle comprend qu'il est normal que le personnel s'inquiète.  
Elle considère que l'installation de centre de vaccination dans les HIA ou au 12<sup>e</sup> Régiment de Cuirassiers à Olivet est positif car faisant connaître le SSA auprès du grand public. Elle indique que ce n'est pas le Minarm qui fait le choix de telle ou telle implantation mais qu'il répond aux sollicitations des autorités préfectorales et de santé. Il est précisé que les paramédicaux et les personnels médicaux sociaux sont prioritaires sur la vaccination.
- **Sur le télétravail**, elle indique que ce mode d'organisation est essentiel notamment dans la période dans laquelle nous sommes. Ce nouveau mode de travail doit contribuer à la qualité de vie au travail. Elle constate qu'il y a un an : « *Nous manquons de moyens et je me félicite de l'énorme effort qui a été fait. C'est une nouvelle modalité structurante de l'organisation du travail. Néanmoins, il faut pousser le curseur plus loin. Chaque semaine, j'interroge les services pour connaître la situation mais si vous avez connaissance de situations non conformes à la directive du cabinet du 2.04.2021, il ne faut pas manquer de les faire remonter. Par ailleurs, il est clair que cette directive ne vise nullement à imposer des congés.* »
- **La protection sociale complémentaire (PSC)** dont la ministre indique qu'il s'agit d'une avancée historique est l'un des nombreux sujets inscrits à l'agenda social du Minarm. Pour se prononcer sur ce dernier sujet, l'UNSA Défense observe la négociation qui se déroule avec la ministre de la Transformation et de la Fonction publiques.
- La ministre rappelle que le **recrutement** a repris en 2021. Nous sommes à 3000 alors qu'en 2015, nous étions seulement 2000. En 2021, satisfaction a été donnée à toutes les demandes des employeurs.
- **La loi de programmation militaire (LPM)** devrait être revue mais le contexte sanitaire ne permet pas d'avoir une vision économique claire. Néanmoins, de nouvelles menaces sont identifiables et la LPM sera révisée pour renforcer la préparation opérationnelle, accélérer la protection des forces et des français des risques nucléaires, radiologiques, chimiques, venant de l'utilisation des drones, etc.
- Pour le **SIAé**, la ministre confirme qu'elle a décidé de ne pas changer son statut juridique.

**Pour l'UNSA Défense, une discussion un peu plus apaisée et plus dans l'écoute que fin 2020.**



UNSA Défense  
78 et 80 rue Vaneau  
75007 PARIS  
01 42 22 37 02  
[federation@unsa-defense.org](mailto:federation@unsa-defense.org)  
[portail-unsa.intradef.gouv.fr](http://portail-unsa.intradef.gouv.fr)  
[www.unsa-defense.org](http://www.unsa-defense.org)  
[@UnsaDefense](https://www.instagram.com/UnsaDefense)  
[www.facebook.com/UNSADefense](https://www.facebook.com/UNSADefense)  
Unsa defense diffusion



## Communication relative à la création de l'agence du numérique

**La communication relative à la création de l'agence du numérique** répond à un besoin sur le plan opérationnel, de standardisation et d'amélioration de la conduite de projets informatiques stratégiques ou de grande ampleur du ministère.

Avant ce CTM, L'UNSA Défense a sollicité, afin de mieux comprendre l'apparition de cette agence dans l'organisation de notre ministère auprès du DGNUM, une bilatérale qui nous a permis d'exprimer nos craintes et nos observations. La présentation par le DGNUM a permis un échange franc et sans langue de bois ; nous lui avons exprimé les craintes des agents en charge des projets numériques complexes et à fort enjeu. Il a souhaité rassurer en précisant que l'importance du lien avec le fonctionnel ne sera pas remis en cause, au contraire. L'agence dans sa partie managériale qui n'est pas encore finalisée en termes de personnes, aura le rôle tant technique qu'humain, le plus important au regard de la conduite du changement. Pour l'UNSA Défense, un tel projet transverse, avec les guerres de clochers que nous connaissons, n'est viable que dans un climat de confiance éprouvé. Le choix des managers sont décisifs dans l'établissement de ce climat de confiance.

**Cf le flash info relatif à l'AND à consulter sur les sites Internet et Intradef UNSA Défense.**

## Communication sur l'agenda social 2021-2022

Premier agenda social du ministère des Armées, dû à la volonté de la ministre, il fixe désormais le cadre des chantiers RH à destination des agents auxquels les représentants du personnel seront associés. Il est construit pour deux ans (2021-2022) afin d'accompagner les travaux de la DRH-MD jusqu'aux prochaines élections professionnelles de décembre 2022. Il permettra de guider les échanges entre les syndicats et l'administration, tout en donnant une réelle visibilité, tant aux agents qu'aux représentants du personnel.

L'UNSA Défense salue cette avancée en termes de dialogue social. Nous souhaitons que cette méthode de travail soit imposée aux autres instances sociales. Qui pourrait avoir à redire sur la fixation des objectifs dans le temps permettant de travailler et de faire avancer la condition du personnel civil ? Pour l'UNSA pas question que la redéfinition des attributions des CAPSO inscrite dans l'agenda aboutisse à faire des LDG pour les OE et à restreindre le rôle des CAPSO. S'agissant de l'ASCAA, on s'aperçoit désormais que des agents développent des pathologies liées à l'amiante alors que leurs établissements d'emploi ne sont pas cités sur l'actuel décret.

## Projet d'arrêté fixant les conditions et les modalités de mise en œuvre du télétravail au sein du Minarm et communication sur le guide relatif aux modalités de mise en œuvre du télétravail au ministère.

A la suite de la parution du décret n° 2020-524 du 5 mai 2020 modifiant le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature, l'arrêté du 14 novembre 2016 relatif à la mise en œuvre du télétravail au MinArm et de la circulaire-guide ministérielle du 21 juillet 2017, doivent faire l'objet d'une adaptation afin de prendre en compte un certain nombre de mesures nouvelles.



UNSA Défense  
78 et 80 rue Vaneau  
75007 PARIS  
01 42 22 37 02  
[federation@unsa-defense.org](mailto:federation@unsa-defense.org)  
[portail-unsa.intradef.gouv.fr](http://portail-unsa.intradef.gouv.fr)  
[www.unsa-defense.org](http://www.unsa-defense.org)  
[@UnsaDefense](https://twitter.com/UnsaDefense)  
[www.facebook.com/UNSADefense](https://www.facebook.com/UNSADefense)  
Unsa defense diffusion



1<sup>er</sup> chantier dans l'exécution de l'agenda social pré-cité, l'UNSA Défense veut saluer, au-delà du travail itératif, la juste méthode de l'équipe de SRP1 dans la conduite de ce travail. Ce texte présente des avancées mais il demeure encore des sujets à traiter notamment la prise en charge des frais et le droit à la déconnexion. Ces 2 sujets seront évoqués dès que commencera la négociation collective du Minarm sur le télétravail à la suite de l'accord signé ou non au début de l'été en interministériel.

Ces travaux devraient être un exemple pour de nombreuses chaînes d'emploi qui n'organisent pas de GT préparatoires à nombre de sujets qui sont jetés à la va-vite sur l'ordre du jour d'un CTR, se limitant désormais à 2 fois une 1/2 journée annuelle au prétexte de la crise sanitaire.

Le DRH-MD espère que ces textes permettent que les réticences au niveau local se résorbent progressivement et que le télétravail soit une modalité de travail incluse dans un collectif.

### Vote de l'UNSA Défense : Favorable

---

## 2 Projets d'arrêtés créant des OVIA

Juste quelques mots sur la notion juridique d'organismes militaires à vocation opérationnelle (OVIA), l'UNSA Défense constate que ce sont encore plus de 300 agents civils qui échapperont à toutes instances de dialogue social formalisé. Pourtant connaître le fonctionnement et l'organisation dans le cadre d'un CT n'a jamais rendu la chose et surtout les missions moins opérationnelles. Les représentants du personnel ont démontré leur capacité à apporter des points de vue permettant l'amélioration de nos organisations et fonctionnements, parfois par le simple temps d'un échange et d'une prise de conscience posée qui, nous l'espérons continueront donc de manière informelle.

### Vote de l'UNSA Défense : Abstention

#### **Projets d'arrêté modifiant l'arrêté du 25 février 2015 modifié relatif aux OVIA rattachés au ministre de la Défense, au chef d'état-major des Armées et aux chefs d'état-major d'armée**

Conséquence de la création du groupement pour la cyberdéfense des armées (GCA) au 1<sup>er</sup> septembre 2020 par fusion du Centre des Réserves et de la Préparation Opérationnelle de Cyberdéfense (CRPOC), du centre d'audits de la sécurité des systèmes d'information (CASSI) et du centre d'analyse en lutte informatique défensive (CALID), seul à avoir la qualification d'organisme militaire à vocation opérationnelle. Il prend aussi acte de la dissolution du commandement des programmes interarmées de cybersécurité (CPIC) au 1<sup>er</sup> août 2021.

#### **Projet d'arrêté fixant les attributions du Centre National des Sports de la Défense et les attributions spécifiques du Commissaire aux Sports Militaires.**

Cela procède à la transformation du Centre National des Sports de la Défense (CNSD), actuellement constitué sous la forme d'un OIA, en OVIA-terre (justifiée par la composition du CNSD dont 70% du personnel est issu de l'Armée de terre).

### Vote de l'UNSA Défense : Abstention



UNSA Défense  
78 et 80 rue Vaneau  
75007 PARIS  
01 42 22 37 02  
[federation@unsa-defense.org](mailto:federation@unsa-defense.org)  
[portail-unsa.intradef.gouv.fr](http://portail-unsa.intradef.gouv.fr)  
[www.unsa-defense.org](http://www.unsa-defense.org)  
[@UnsaDefense](https://www.instagram.com/UnsaDefense)  
[www.facebook.com/UNSADefense](https://www.facebook.com/UNSADefense)  
Unsa defense diffusion



## Réorganisation du SRHC, du CERH PC et des CMG.

**L'UNSA Défense vous renvoie à son flash info sur ce sujet consultable sur ses sites Internet et Intradef.**

L'OCM du SGA pèse sur la DRH-MD et plus particulièrement sur SRHC. L'UNSA Défense au regard de l'importance, voire d'une forme de remise en cause de AFR, souhaiterait connaître l'étude d'impact de cette transformation tant en termes d'opérationnalité des services que sur le personnel de ces services. La mutualisation des fonctions, la polyvalence, demandent des actions de formations, sont-elles prévues ? Dans quelles proportions, sur quel rythme avec la remontée en puissances des services ? Plus globalement l'articulation avec le SCA pour la RH de proximité, peut-elle se faire sous autorité fonctionnelle ou l'hypothèse d'un lien hiérarchique est-t-il envisagé ? En tout état de cause, le risque sur la bonne gestion des administrés que nous sommes, est prégnant au regard des retards existants d'avant la crise : quels indicateurs de gestion ?

- **Projet de décret** modifiant les décrets n° 2011-1864 du 12 décembre 2011 autorisant le ministre de la Défense et des anciens combattants à **déléguer certains de ses pouvoirs en matière d'administration et de gestion du personnel civil** du ministère de la Défense et le décret n° 2009-574 du 20 mai 2009 autorisant le ministre de la Défense à déléguer certains de ses pouvoirs en matière d'administration et de gestion du personnel civil d'établissements publics placés sous sa tutelle.
- **Projet d'arrêté** d'application du décret n° 2011-1864 du 12 décembre 2011 autorisant le ministre de la Défense et des anciens combattants à **déléguer certains de ses pouvoirs en matière d'administration et de gestion du personnel civil** du ministère de la Défense.
- **Projet d'arrêté** d'application du décret n° 2009-574 du 20 mai 2009 autorisant le ministre de la Défense à **déléguer certains de ses pouvoirs en matière d'administration et de gestion du personnel civil d'établissements publics placés sous sa tutelle.**
- **Projet d'arrêté portant organisation du Service des Ressources Humaines Civiles.**
- **Projet d'arrêté** modificatif de l'arrêté du 30 décembre 2019 relatif aux attributions et à l'organisation du **centre expert pour les ressources humaines du personnel civil** du ministère de la Défense.
- **Projet d'arrêté** modificatif de l'arrêté du 30 mai 2011 portant création de **commissions administratives paritaires** compétentes à l'égard des fonctionnaires du ministère de la Défense.

**Vote de l'UNSA Défense : Abstention**



UNSA Défense  
78 et 80 rue Vaneau  
75007 PARIS  
01 42 22 37 02  
[federation@unsa-defense.org](mailto:federation@unsa-defense.org)  
[portail-unsa.intradef.gouv.fr](http://portail-unsa.intradef.gouv.fr)  
[www.unsa-defense.org](http://www.unsa-defense.org)  
[@UnsaDefense](https://www.instagram.com/UnsaDefense)  
[www.facebook.com/UNSADefense](https://www.facebook.com/UNSADefense)  
Unsa defense diffusion



## Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 22 décembre 2020 désignant les opérations de restructuration concernant les états-majors, directions, services et établissements publics relevant du ministère des armées ouvrant droit aux dispositifs indemnitaires d'accompagnement.

10000 postes concernés : 11% de suppression, 13% de sortie du périmètre d'administration centrale, 29% de transformation des employeurs et 47% de modification substantielle de poste.

Une nouvelle procédure interministérielle avec des visas supplémentaires a imposé des délais supplémentaires et la lourde manœuvre du SCA qui concerne 6000 postes a conduit à ce que l'arrêté du 22 décembre 2020 soit imparfait.

Sans revenir sur le côté négatif des incessantes restructurations du ministère, ce texte donne des droits aux agents et sa rétroactivité est acquise au 31.12.2020. Il était attendu car l'administration tenait des CLR et des AMR sans cadre réglementaire. Il y aura un autre arrêté dans le courant de l'année 2021.

L'UNSA demande que la procédure habituelle de consultation des OS en amont soit reprise.

**Vote de l'UNSA Défense : Abstention**

## Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 20 décembre 2017 fixant la liste des emplois de niveau hors catégorie D au bénéfice des ouvriers de l'Etat (OE) du Minarm

Au 01.11.2017, tous les OE classés au groupe HCC (72) ont été reclassés dans le nouveau groupe HCD. Dans le cadre de la montée en puissance de ce nouveau groupe, des dispositions transitoires couvrant la période 2019-2021 ont également été prévues afin de permettre aux OE classés au groupe HCC de candidater à un emploi HCD. Cette disposition a conduit à la création de 12 emplois HCD en 2019 et de 12 autres emplois de même niveau en 2020.

Pour 2021, les besoins exprimés par les employeurs en 2021 ont fait apparaître 15 créations d'emplois accompagnées de 12 suppressions et de 3 modifications d'emplois. Les évolutions 2021 portent essentiellement sur la branche aéronautique et concernent principalement la DGA, mais elles voient apparaître de nouveaux employeurs tels le SCA et la DIRISI avec des emplois HCD dans les branches sécurité et techniques de l'énergie et de l'informatique. La période transitoire se caractérise ainsi par une augmentation de 27 emplois HCD pour un total de 99 emplois.

L'UNSA Défense voit favorablement l'augmentation du nombre de postes de HCD, la plupart relevant de la DGA. Cependant, l'UNSA Défense déplore que bien que ce soit l'employeur SIAé qui contribue à décrire le plus de poste HCC, il n'en a que peu de retours.

**Vote de l'UNSA Défense : Favorable**

## Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 30 août 2011 relatif à la rémunération des agents publics participant, à titre d'activité accessoire, à des activités de formation et de recrutement.

Il s'agit d'indemniser les agents en charge de la conception et de la réalisation des supports de formations dispensées en ligne via le e-learning qui jusqu'à présent, ne pouvaient pas l'être. Elles seront indemnisées à hauteur de 360 euros de l'heure, annuellement, le nombre d'heures dédié à ce type d'activité sera plafonné à 10. Par ailleurs, l'actualisation de ces supports sera également indemnisée à hauteur de 22,50 euros les 15 mn dans la limite d'une heure.



UNSA Défense  
78 et 80 rue Vaneau  
75007 PARIS  
01 42 22 37 02  
[federation@unsa-defense.org](mailto:federation@unsa-defense.org)  
[portail-unsa.intradef.gouv.fr](http://portail-unsa.intradef.gouv.fr)  
[www.unsa-defense.org](http://www.unsa-defense.org)  
[@UnsaDefense](https://twitter.com/UnsaDefense)  
[www.facebook.com/UNSADefense](https://www.facebook.com/UNSADefense)  
[Unsa defense diffusion](#)



L'UNSA Défense s'abstient du fait de l'absence de vision sur la mise en œuvre concrète et efficace de cette nouvelle indemnité très positive notamment au regard des "traditions" et des « us » en des matières similaires. L'UNSA Défense a bien conscience de la difficulté pour les centres de formations d'avoir un vivier de formateurs. Mais au regard des constats déjà établis, il est nécessaire de revoir la campagne de recrutement de formateurs, car souvent la voie hiérarchique n'est pas motrice mais plutôt un frein à la réussite de la constitution des viviers !

### **Vote de l'UNSA Défense : Abstention**

---

**Le projet d'arrêté autorisant la mise en œuvre de traitements automatisés de données à caractère personnel destinés au contrôle des accès aux locaux et emprises** relevant du ministère de la Défense et à la vidéosurveillance (DAJ) inscrit à l'ordre du jour n'a pas été soumis au vote et est reporté à un autre CTM.